

rendez-vous

R D V

la lettre du CAUE de la Drôme
N°64 // FÉVRIER 2018

Le canal du Chanran à Valence, Photo : Association "Les canaux de Valence, biodiversité au Fil de l'Eau"

Trame verte et bleue
urbaine et péri-urbaine
**Au-delà du
réglementaire**

“Adoptez le réflexe
biodiversité !”

Vivien Chartendrault,
Directeur
de la LPO Drôme

- L A
D R O
M E -

caue



Trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine Au-delà du réglementaire

« La mise en œuvre de la trame verte et bleue⁽¹⁾ répond à des enjeux de solidarité écologique entre les territoires ruraux, péri-urbains et urbains. En termes de continuités écologiques, la ville ne doit pas se traduire par une rupture, d'autant qu'elle comporte un potentiel pour la biodiversité »

Extrait du SRCE⁽²⁾ Rhône-Alpes (2014)

Une action régionale pour observer les pratiques et expérimenter

Comment améliorer la mise en œuvre de trames vertes et bleues fonctionnelles en milieu urbain et péri-urbain ? Comment intégrer les questions liées à la biodiversité dans les processus d'aménagement ? Quels outils et méthodes utiliser, qui soient adaptés au niveau de décision locale tout en gardant une cohérence à l'échelle de la région ?

Pour tenter de répondre à ces questions, une action régionale⁽³⁾ a été lancée fin 2015 fondée sur un travail collaboratif qui réunit les CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes et leur Union régionale, les Ligues pour la protection des oiseaux/LPO de 8 départements dont la Drôme, le Conservatoire botanique national alpin/CBNA et la FRAPNA 74.

L'action se décline en trois volets :

- Un retour d'expériences (2015-2017) a analysé 18 démarches de mise en valeur de la TVB issues des 12 départements : freins et leviers d'action, degré d'appropriation par les habitants...
- L'expérimentation (2016-2017) a consisté à accompagner dans leurs projets cinq territoires de

typologies urbaines différentes grâce à un diagnostic partagé CAUE/LPO/CBNA, à évaluer la plus-value sociale des TVB avec l'appui d'un sociologue et à élaborer des préconisations opérationnelles.

- La valorisation de l'action.

Aller au-delà du réglementaire

Dans la Drôme, le retour d'expériences a porté sur l'Orientation d'aménagement et de programmation relative à la TVB du PLU de Valence et sur le projet d'aménagement de l'Ecoparc de Rovaltain. La première s'inscrit dans une logique de valorisation d'un patrimoine existant (les canaux) et intervient au niveau de la planification, la seconde vise à créer de la biodiversité dans le cadre d'un projet d'aménagement. L'analyse a mis en évidence l'importance d'un portage politique inscrit dans la durée et celle de la sensibilisation des usagers (habitants riverains, entreprises, techniciens des collectivités, etc) qui en s'appropriant les démarches deviennent autant de relais actifs de la politique mise en œuvre. Au-delà de la mobilisation des outils réglementaires existants, la pédagogie des acteurs est apparu comme un facteur clé de réussite de ces deux opérations.

S'appuyer sur un diagnostic partagé

Deux communes de l'agglomération de Montélimar, Sauzet et Saint-Marcel-lès-Sauzet, ont été choisies comme territoire d'expérimentation pour leur localisation à l'endroit le plus étroit de la vallée du



- ▲ Saint-Marcel-lès-Sauzet : des espaces privatifs minéraux et infranchissables en bordure d'un sentier forestier
- ◀ Végétation des pieds de façades et des jardins privés dans le centre médiéval de Sauzet

Photo du haut : l'Ecoparc de Rovaltain

Rhône sur un corridor écologique repéré dans le SRCE comme un enjeu à l'échelle européenne. Six secteurs de typologies variées y ont été étudiés selon une même méthodologie basée sur un travail de terrain et sur le regard croisé du paysagiste (CAUE), du naturaliste (LPO, CBNA) et du sociologue. En s'appuyant sur une analyse fine des éléments favorables ou non à la biodiversité, l'équipe a pu énoncer des préconisations portant sur la "porosité" des murs, clôtures et portails, le choix et la diversité des essences végétales, la végétalisation des pieds de façades en centre historique... et aider les deux communes dans l'élaboration de leurs PLU.

Impliquer les acteurs du terrain et s'inscrire dans la durée

Cette action a mis en évidence la spécificité de la TVB en milieu urbain et péri-urbain : un espace très morcelé, en évolution rapide et soumis à la gestion d'une multitude de propriétaires et d'acteurs privés et publics. Ce contexte rend d'autant plus nécessaire l'implication des acteurs locaux dans l'élaboration du diagnostic (naturalistes amateurs, chasseurs, personnel chargé de l'entretien des cours d'eau ou des espaces verts...), dans la définition puis dans la mise en œuvre des actions concrètes concourant à la préservation de la biodiversité.

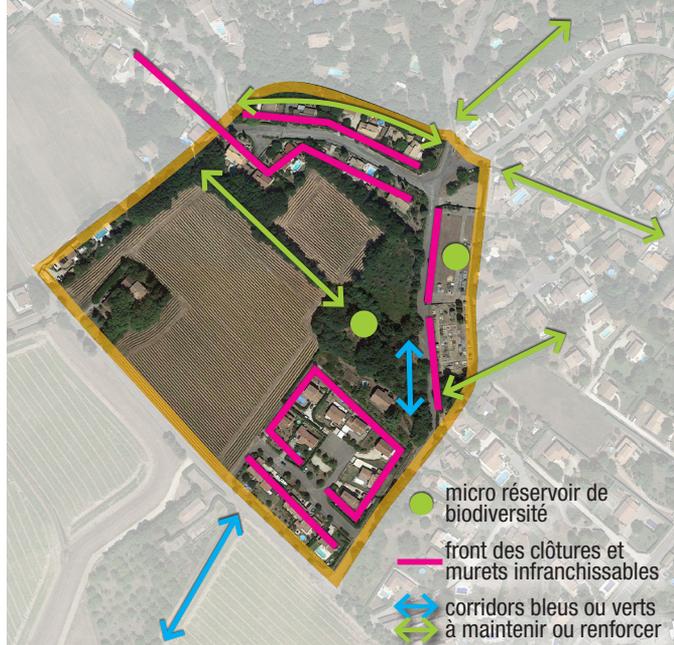
Une telle mobilisation ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans la durée (les partenaires et acteurs changent) et si elle passe par une pédagogie sachant mettre en avant toutes les fonctions de la TVB : espace de biodiversité certes, mais aussi cadre de vie, identité et attractivité d'une commune, lieu de détente, de rencontres, de mobilité douce...

Un colloque restituant l'action régionale s'est tenu le 7 décembre 2017 à l'Hôtel de Région à Lyon. En Drôme, le CAUE a créé un portail internet⁽⁴⁾ qui se veut une plateforme de ressources partagées. Il rassemble l'ensemble des données régionales sur les retours d'expériences, toute la matière accumulée lors du travail d'expérimentation et de nombreux dossiers documentaires thématiques.

- (1) Réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques
- (2) Schéma régional de cohérence écologique
- (3) Financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe (FEDER) et la DREAL AuRA.
- (4) <http://www.s-pass.org/fr/portail/177/trame-verte-et-bleue-peri-urbaine-et-urbaine-en-drome>



▲ Colloque à l'Hôtel de Région, Lyon, le 7 décembre 2017
Intervention de J. Baud-Grasset, président de l'URCAUE AuRA



- micro réservoir de biodiversité
- front des clôtures et murets infranchissables
- ↔ corridors bleus ou verts à maintenir ou renforcer



▲ Quartier d'extension pavillonnaire à Saint-Marcel-lès-Sauzet
A gauche : pieds de murs stériles et haies monospécifiques
A droite : espace enherbé et haies composites, mais le mur reste infranchissable à de nombreuses espèces



▲ Trois des nombreux documents disponibles sur le portail internet consacré à la TVB en Drôme

Pour tout savoir sur l'actualité du CAUE

rendez-vous sur notre nouveau site internet : caue.dromenet.org

Vous y trouverez :

- toutes nos conventions en cours auprès des collectivités, des exemples d'actions et d'outils pédagogiques, des informations sur le conseil architectural et paysager,
- les retours sur nos manifestations passées : supports de présentation et de formations à télécharger,
- toutes nos publications et des liens vers d'autres ressources documentaires.



“ Adoptez le réflexe biodiversité ! ”

Vivien Chartendraul
Directeur de la LPO Drôme

La découverte d'un accenteur mouchet dans le jardin familial est le point de départ d'une passion pour l'ornithologie qui n'a pas quitté Vivien Chartendraul depuis l'adolescence. Cette passion est à l'origine de son intérêt pour la protection de la nature. Titulaire d'un DESS « Espace et milieux » – formation généraliste dans le domaine de l'environnement –, il part dans les territoires d'outre-mer conjuguer travail et passion pour les oiseaux. D'abord dans les îles Kerguelen puis en Nouvelle-Calédonie. Huit années « d'aventures humaines » plus tard, il rentre en métropole, et en 2012 devient le directeur de l'association drômoise de la Ligue pour la protection des oiseaux. Depuis, il contribue aux côtés des salariés et bénévoles, à faire localement « avancer la cause de la nature ».

Comment la LPO agit-elle et avec quels objectifs ?

Mieux connaître la nature, observer, compter, inventorier... c'est le fondement de l'action de la LPO, mais ce n'est évidemment pas notre seule manière d'agir. L'enjeu, ce qui motive nos différentes actions, c'est la sauvegarde de la biodiversité. Ce n'est pas une notion abstraite, c'est un enjeu de société. Il est donc essentiel pour nous de partager nos connaissances, de mobiliser les acteurs autour de cet enjeu, mais aussi et surtout de mettre en place des actions concrètes de sauvegarde⁽¹⁾.

Pouvez-vous illustrer vos actions auprès des collectivités locales ?

En Drôme, la LPO gère les principales bases de données faunistiques. Faune-Drôme⁽²⁾ – qui est alimentée par des bénévoles – est consultable par tous, notamment les bureaux d'études qui travaillent pour les collectivités locales, élaborent les Plans locaux d'urbanisme, conçoivent les infrastructures routières... La LPO peut intervenir pour parfaire la connaissance de la nature sur un territoire. Par exemple à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité : un outil promu par l'Etat, vraiment pensé comme une aide à la décision, qui s'envisage à une échelle communale ou intercommunale. L'association mène aussi des actions de formation auprès des élus et des techniciens. Trop peu à notre goût. On souhaiterait être plus souvent sollicités. Il faut donner des clés pour agir, inspirer des actions grâce à des retours d'expérience, faire évoluer les pratiques... Depuis 2014, lorsque le CAUE est

appelé pour l'écriture du cahier des charges d'un PLU, la LPO aide à sensibiliser les élus à la prise en compte de la biodiversité. C'est pour nous un partenariat important, une tribune à un moment clé d'une démarche de planification, qui nous permet aussi d'identifier des objectifs de sauvegarde ou de proposer une méthodologie de travail.

Enfin, réussir en dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France à préserver des nids de martinets lors de la réfection des remparts d'Alixan, ou une colonie de chauve-souris dans les combles de la cathédrale de Die, c'est important, tout comme mettre en place des « refuges LPO »⁽³⁾ avec des méthodes de gestion respectueuses des équilibres écologiques ou accompagner des projets routiers, d'équipements sport nature. Ces actions concrètes prouvent que l'on peut agir localement, à son échelle.

Quels conseils donneriez-vous aux élus porteurs d'un projet d'aménagement ou de construction ?

Adoptez le réflexe biodiversité ! Vous avez un projet, quel qu'il soit, pensez biodiversité ! Aujourd'hui, parce que c'est un volet réglementaire, la sauvegarde de la biodiversité est trop souvent vécue comme une contrainte. Faire avec – plutôt que contre – sera un atout pour la qualité du projet, une opportunité pour le rendre meilleur. Pour cela, il faut réfléchir et impliquer les acteurs comme la LPO le plus tôt possible, ne pas attendre l'étude d'impact ou de se retrouver face à une libellule ou un crapaud qui bloque la mise en œuvre du projet !

Par exemple, la problématique de la Trame Verte et Bleue est complexe, on imagine bien la difficulté que cela représente pour des élus. L'action régionale sur la TVB urbaine et périurbaine à laquelle nous avons participé a bien montré les freins à la prise en compte de la biodiversité et la complexité des interventions des collectivités dans ce domaine... J'aurais tendance à dire aux élus : sur cette problématique et beaucoup d'autres, la LPO est prête à mettre son expertise à leur service, à les aider à concevoir et concrétiser leur projet en faisant avec la biodiversité.

(1) Pour en savoir plus : lpo-drome.fr

(2) Base de données en ligne : faune-drome.org

(3) Refuges LPO les plus récents : Chabeuil (colline des Gontardes), Jaillans (plaine sportive), Saint Laurent-en-Royans (arboretum) et Valence (parc de l'Épervière).